

## Réunion du 27 décembre 2016

L'an **deux mil seize**, le **mardi vingt-sept décembre**, à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 décembre 2016

Présents : MM. ROUANNE Hervé, BITARELLE Jean-Claude, RENARD Marie, COUSQUE Cyril, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, RIGAUX Joël,

Absent : REVEILLER Michel (procuration à ROUANNE Hervé), SEININGE Henri (procuration à RIGAUX Joël), MOULENNE Laurent

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

### **2016-12-27-081 - Approbation de la clé de répartition de l'Actif de la Comcom du canton de Mercoeur entre les Communes membres, avec annexe (transfert personnel et archives)**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	3	Exprimés	7	Pour	7	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la délibération en date du 7 décembre 2016 de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur relative :

- aux modalités de la clé de répartition de l'Actif de la Comcom au regard de la situation du dernier compte administratif entre les 10 Communes membres (cette clé de répartition sera basée sur les mêmes critères pour répartir le résultat 2016 ainsi que le solde de trésorerie),

- au transfert de l'agent contractuel à temps non complet vers une Commune membre de la Communauté de Communes (cet agent consacrant actuellement 6 h sur 12 h de son temps de travail pour l'électrification rurale et compte tenu de l'élargissement du secrétariat à deux secteurs d'électrification, cet agent a vocation à exercer sa quotité de travail, soit 12 h au profit de la FDEE 19 à compter du 1er janvier 2017),

- au transfert des archives à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve les termes de la décision précitée n°2016-018 du 7 décembre, ainsi que les dispositions figurant à l'annexe .

### **ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2016-12-30-081 du 27 décembre 2016**

#### **1 / TRANSFERT DE L'ACTIF** (hors Electrification Rurale):

**Le montant total de l'actif à transférer (hors électrification) s'élève à la somme de : 215 959,88 €**

#### **Répartition de l'actif entre les communes**

##### **COMPTE 2041512 : BATIMENTS ET INSTALLATIONS (à amortir sur 11 ans)**

Communes	Population totale		Potentiel fiscal 2016 des communes		Taux de participation	Répartition moy. popul. /pot fiscal
	Nbre Hab.	%	€	%	%	€
Altillac	1108	34,02%	1 090 327	40,51%	<b>37,27%</b>	<b>79 557,56 €</b>
Bassignac le Bas	129	3,96%	57 926	2,15%	<b>3,06%</b>	<b>6 525,18 €</b>
Camps St Mathurin Léobazel	295	9,06%	576 784	21,43%	<b>15,24%</b>	<b>32 544,86 €</b>
La Chapelle St Géraud	271	8,32%	133 026	4,94%	<b>6,63%</b>	<b>14 157,54 €</b>
Goules	403	12,37%	248 792	9,24%	<b>10,81%</b>	<b>23 075,15 €</b>
Mercoeur	296	9,09%	116 742	4,34%	<b>6,71%</b>	<b>14 331,01 €</b>
Reygades	214	6,57%	84 530	3,14%	<b>4,86%</b>	<b>10 366,03 €</b>
St Bonnet les Tours	70	2,15%	35 788	1,33%	<b>1,74%</b>	<b>3 713,54 €</b>
St Julien le Pèlerin	160	4,91%	134 792	5,01%	<b>4,96%</b>	<b>10 589,85 €</b>
Sexcles	311	9,55%	212 466	7,89%	<b>8,72%</b>	<b>18 619,28 €</b>
<b>CC de Mercoeur</b>	<b>3257</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 691 174</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>213 480,00 €</b>

**COMPTE 2111 : TERRAINS NUS**

Communes	Population totale		Potentiel fiscal 2016 des communes		Taux de participation	Répartition moyenne population/potentiel fiscal
	Nbre Hab.	%	€	%	%	€
Altillac	1108	34,02%	1 090 327	40,51%	<b>37,27%</b>	<b>117,51 €</b>
Bassignac le Bas	129	3,96%	57 926	2,15%	<b>3,06%</b>	<b>9,64 €</b>
Camps St Mathurin Léobazel	295	9,06%	576 784	21,43%	<b>15,24%</b>	<b>48,07 €</b>
La Chapelle St Géraud	271	8,32%	133 026	4,94%	<b>6,63%</b>	<b>20,91 €</b>
Gouilles	403	12,37%	248 792	9,24%	<b>10,81%</b>	<b>34,08 €</b>
Mercoeur	296	9,09%	116 742	4,34%	<b>6,71%</b>	<b>21,17 €</b>
Reygades	214	6,57%	84 530	3,14%	<b>4,86%</b>	<b>15,31 €</b>
St Bonnet les Tours de Merle	70	2,15%	35 788	1,33%	<b>1,74%</b>	<b>5,48 €</b>
St Julien le Pèlerin	160	4,91%	134 792	5,01%	<b>4,96%</b>	<b>15,64 €</b>
Sexcles	311	9,55%	212 466	7,89%	<b>8,72%</b>	<b>27,50 €</b>
<b>CC de Mercoeur</b>	<b>3257</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 691 174</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>315,31 €</b>

**COMPTE 21783 : MATERIEL INFORMATIQUE** : LA CHAPELLE SAINT GERAUD : 1509.21 €

**COMPTE 2183 : ARMOIRES ARCHIVES** : LA CHAPELLE SAINT GERAUD : 655.36 €

**2/ TRANSFERT DU PERSONNEL** : L'agent administratif contractuel à temps non complet sera transféré à la Commune de Mercoeur à compté du 31 décembre 2016.

**3/ TRANSFERT DES ARCHIVES** : Les archives de la Communauté de Communes du canton de Mercoeur seront transférées à la communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne .

**2016-12-27-082 - Election des délégués communaux au Secteur Intercommunal d'Electrification de Mercoeur**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune va adhérer à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) au 1er janvier 2017 en lieu et place de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur. Elle doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au Secteur Intercommunal d'Electrification de Mercoeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède au vote à bulletins secrets pour représenter la Commune au SIER de Mercoeur.

Ont été élus :

**TITULAIRES** : - M. ROUANNE Hervé, - M. REVEILLER Michel,

**SUPPLEANTS** : - M. BITARELLE Jean-Claude - M. BROUSSE Michel

**2016-12-27-083 - Virements de crédits : Budget Commune**

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget principal 2016 sont insuffisants et propose les réajustements suivants :

Intitulés des comptes	Diminution crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Mise en valeur du site de			2031	48 920.00 €

Carbonnières : Frais d'étude				
Mise en valeur du site de Carbonnières : Constructions	2313	48 920.00 €		
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>48 920.00 €</b>		<b>48 920.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

#### 2016-12-27-084 - Relèvement du prix du m2 de terrain pour les concessions dans les cimetières

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la dissolution du CCAS, il convient de revoir les tarifs des concessions des cimetières communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- fixe, à compter du 1er janvier 2017, à 25.00 € le prix du m2 de terrain dans les cimetières du Bourg et du Teulet.

#### 2016-12-27-085 - Remplacement d'une pompe au Surpresseur

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés de fonctionnement d'une pompe du surpresseur de la Maison Rouge, rendant nécessaire son remplacement ainsi que la reprise de l'installation (suppression des canalisations en fonte).

Il indique qu'il a consulté des fournisseurs locaux pour la fourniture et la mise en place de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide d'acquérir le matériel proposé,
- retient le devis de l'entreprise GARGNE CAPELE pour un montant de 730.00 € ht pour la partie fourniture,
- autorise le Maire à signer tout document en vue d'une réalisation dans les meilleurs délais,
- prévoit le financement par des fonds réservés à l'article 2156, programme 11 du Budget de l'Eau.

#### Questions diverses :

- **Affaire JEAN / BUISSONNIERES / Commune :** Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier dans lequel il avait été donné un délai jusqu'au 31 décembre 2016 pour que Monsieur JEAN assure l'enlèvement du contenu du tunnel (véhicules et matériaux divers). A quelques jours du terme du délai, tout est encore en place et il est donc possible que l'on s'achemine vers une procédure judiciaire. Le Maire indique qu'il reviendra alors vers le Conseil pour une autorisation en ce sens.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2016-12-27-081 à 2016-12-27-085 établies sur 3 pages.

ROUANNE Hervé,

BITARELLE Jean-Claude,

RENARD Marie,

MADRIGNAC Annie,

COUSQUE Cyril,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,